

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : Trois mois, 5 fr.; Six mois, 9 fr.; Un An, 16 fr.
HORS-DU DÉP^t : — 6 fr.; — 11 fr.; — 20 fr.

CAHORS : A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

ANNONCES (la ligne) 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34 et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS — Service d'Hiver.

Ligne de : Libos, — Agen, — Bordeaux, — Périgueux, — etc.

Ligne de Cahors à Montauban, — Toulouse

CAHORS				ARRIVÉES A					CAHORS			MONTAUBAN		TOULOUSE (Arrivée)	
ARRIVÉES	DÉPARTS	LIBOS	VILLENEUVE	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PERIGUEUX	PARIS	Arrivées	Dép. p ^r Montaub.	Arrivées	Dép. p ^r Cahors	Dép. p ^r Toulouse		
10 ^h 25 ^m matin.	6 ^h 35 ^m matin.	8 ^h 12 ^m m.	9 ^h 22 ^m s.	9 ^h 40 ^m m.	Midi 18 ^m	3 ^h 51 ^m s.	Midi 36 ^m	11 ^h 46 ^m s.	9 ^h 51 ^m m.	4 ^h 45 ^m m.	7 ^h 1 ^m m.	7 ^h 25 ^m m.	7 ^h 56 ^m m.	9 ^h 21 ^m mat.	
5 1 soir.	Midi 55	2 37 s.	3 52 s.	4 18 s.	5 17 s.	8 10 —	5 47 s.	4 38 m.	12 37 s.	11 » —	1 » s.	10 35 —	1 ^h 15 ^m s.	2 ^h 45 ^m soir.	
10 47 —	5 50 soir.	7 40 —	9 47 —	10 15 —	•	4 39 m.	11 30 —	2 49 s.	6 48 —	5 25 s.	7 45 —	4 40 s.	8 30 —	9 50 —	

Train de foire : Départ de Libos à 6^h 50^m matin. — Arrivée à Cahors à 8^h 56^m matin.

Cahors, le 16 Juillet.

CHRONIQUE ÉLECTORALE

Nous sommes heureux que l'administration préfectorale ait compris notre pensée lorsque nous lui demandions, au nom de sa propre dignité et de la liberté des élections une déclaration précise sur des faits graves qui lui étaient reprochés de toutes parts.

Voici le communiqué que l'administration vient de nous adresser :

Le Journal du Lot a reproduit (premier article, numéro du 4 juillet) deux accusations formulées contre l'administration départementale : la première par le Courrier du Lot, la seconde par la République libérale.

1^o L'allégation du Courrier du Lot est absolument fautive : Jamais il n'a été adressé aux maires du département, avec le timbre du Préfet et sous le couvert de la Préfecture, une circulaire quelconque dépourvue du caractère administratif, et particulièrement une circulaire émanant du Comité Républicain et prescrivant aux Conseils municipaux de nommer des délégués.

2^o Relativement à l'entrefilet du journal la République libérale, il a été reconnu : Que les fonctionnaires visés n'avaient distribué aucun billet pour le banquet de Prayssac, — que les noms de quelques receveurs-buralistes avaient été, il est vrai, mis en avant, par une annonce de journaux mais seulement à l'insu des intéressés, — enfin que cette annonce n'a pas été et ne sera pas suivie d'effet.

Le Secrétaire général, fons de Préfet, FERNAND BERNARDIN.

Nous aurions désiré à cette occasion une nouvelle affirmation de la neutralité administrative ; mais enfin, tel qu'il est, ce document a sa valeur.

Le bon ton de la chronique électorale, dont nous nous applaudissons, ne pouvait durer longtemps et l'injure devait infailliblement jaillir de la plume du Réformateur.

Chassez le naturel, il revient au galop. Nous ne suivons pas notre estimable confrère sur son terrain de prédilection. Lorsque notre excellent ami, le directeur du Journal du Lot, nous a confié la rédaction politique de sa feuille, nous avons dû renoncer, par avance, à toute polémique de personnalités, toujours nuisible aux principes et odieuse surtout chez ceux qui, sous le voile... transparent de l'anonyme, lancent la basse calomnie sur leurs adversaires. C'est là une besogne qui ne nous convient point.

Cela dit, qu'est-ce qui nous vaut le débordement d'aménités du Réformateur ? Est-ce notre article sur le Banquet de Prayssac ? Nous le jugeons cependant à une correction absolue au point de vue démocratique. Nous avons blâmé et nous blâmerons sans trêve ces agapes qui, sous l'étiquette républicaine, sont la négation même des principes d'égalité et de fraternité. En encourageant les banquets, on établit des castes parmi les bons patriotes ; ceux qui peuvent payer cent sous ne sont pas les plus nombreux et les autres, moins favorisés de la fortune, les appellent des « ripailleurs ». De là des germes de division regrettables.

Nous avons dit que mieux vaudrait répandre partout, sans bruit de fourchettes et sans carte à payer, la saine doctrine démocratique, excellente sans gigots à l'ail,

lorsqu'elle est expliquée simplement, sincèrement sur le premier tertre venu, à la masse populaire assemblée. Voilà la vraie manière pour ceux qui ont la vraie foi républicaine.

Eh bien, il paraît que le Réformateur n'est pas de cet avis. Tant pis pour le Réformateur ; mais nous n'en soutiendrons pas moins, chaque fois que l'occasion s'en présentera, que toute cette ostentation, tout ce bruit de grosse caisse, provoqués toujours par les mêmes personnages, semblent à beaucoup, l'œuvre d'une coterie qui veut assurer son triomphe particulier, plutôt que l'expansion calme et digne du principe républicain.

Un républicain conservateur.

Tandis que le Réformateur nous gratifie du titre de « girouette », le Réveil accuse le rédacteur de cette feuille extra-pure, M. Jules Combarieu, de « tourner casaqué » et le traite de « Renégat ».

L'article du Réveil mériterait d'être cité dans son entier si nous voulions user de représailles ; mais non, occupons-nous de choses sérieuses.

PAROLES D'UNION

On écrit de Paris, à l'Echo du Quercy :

La Société d'appui mutuel du Lot s'est réunie, dimanche dernier, en banquet sous la présidence de M. Béral. On n'a jamais bien su en l'honneur de qui ou de quoi ce banquet avait lieu ; mais comme il offrait à M. Béral (1, rue Boursault) et à M. de Verninac, l'occasion de réchauffer le zèle de leurs partisans et de se faire congratuler sur la remar-

se rabattait vivement. Un jeune homme, en tenue de chasse, s'élançait hors de la boîte étroite, et se mettait à heurter de la crosse de son fusil à l'huis et aux volets de la maison. En faisant tintamarre, il criait joyeusement :

— Ho ! de là baraque, ho ! papa Michelin ! maman Michelin ! la Mariotte !... Votre enseignement pas, sacrebleu ! Au lit on dort, — et on dort crânement ce me semble !...

On entendit traîner un pas chaussé de sabots derrière la porte de l'écurie, et une grosse voix, la voix du palefrenier Paturon, — bourdonna :

— On y va, bourgeois ! On y va !...

Presque aussitôt l'un des volets auxquels cognait le jeune homme du cabriolet s'entre-bâilla légèrement, et l'on vit apparaître « la maman Michelin », patronne du Lion d'Or.

— Tiens ! s'exclama-t-elle en reconnaissant le chasseur, tiens ! c'est vous, mon cousin Roland ? Par exemple, voilà une surprise !...

Le jeune homme répondit d'un ton de belle humeur :

— Mon Dieu, oui, c'est moi, Roland, ce mauvais sujet de Roland, comme dit votre estimable époux, Roland, de la ferme de Grandchamp, pour vous servir — ou pour être servi par vous, si vos blanches menottes daignent me faire cet honneur...

— C'est bon, satané enjôleur ! On va descendre vous ouvrir. Laissez-moi seulement cinq minutes, que je passe une camisole !...

— A parler franc, maman Michelin, je n'en vois pas la nécessité... Quand on apercevrait un coin de vos attraits !... La Junie, de M. Racine, a bien reçu Féron dans un négligé plus sommaire... Il est vrai que vous n'êtes point la fiancée de Britannicus, que je ne suis pas le fils de Claude et d'Agrippine, et qu'à défaut d'autre vêtement plus étoffé, plus chaud et plus décent qu'une simple chemise, Racine a jugé à propos d'habiller son héroïne d'une périphrase qui comporte une paire

quable organisation des Comités électoraux qu'ils ont formés, on avait battu le rappel chez tous les amis, et une soixantaine de convives assistait à ces agapes absolument fraternelles.

L'heure des toasts arrivait, chacun ruminait sa petite improvisation de rigueur, lorsque M. Béral qui possède à fond l'art difficile de se faire des compliments, prit la parole et se cassa quelques encensoirs sur le nez ; en fit de même M. de Verninac.

On applaudit naturellement, comme doivent le faire des amis politiques bien stylés ; mais pendant que le président de la réunion se livrait à l'ivresse de son triomphe, un loup était entré dans la bergerie sous la figure de M. Degouy, rédacteur à la Justice, et directeur du Réveil du Lot. M. le député Rozières (on n'est jamais trahi que par les siens) lui servait d'introduit. M. Degouy demanda à M. Béral de vouloir bien lui accorder la parole. Ce dernier lui demanda à quel titre il ose aspirer à cet honneur : « Vous n'êtes pas originaire du Lot, lui dit-il, vous n'avez qu'un droit celui de vous taire, allez vous asseoir... »

M. Degouy fait observer à l'irascible président que c'est la première fois, qu'une pareille impolitesse lui est faite et qu'il a lieu de s'en étonner surtout lorsqu'un membre du Sénat en est l'auteur. Là-dessus, grand tumulte, M. Béral se croyant sans se fâcher de voir son autorité méconnue, et proposa tout bonnement d'exclure de la salle du banquet celui qui « en insultant le président de la société, vient d'insulter la société toute entière. » M. Rozières, député, se lève et déclare que M. Degouy est son ami, qu'il en répond et ne permettra pas qu'on touche à lui. M. Degouy avait, du reste, l'attitude d'une personne qui ne se laisse pas facilement expulser.

Devant ces mâles résolutions, le courage de M. Béral faiblit, ne se sentant pas soutenu par son collègue de Verninac qui paraît enchanté de cet incident, il perd de son assurance. Au milieu du vacarme, des amis s'interposent ; on essaie de calmer les susceptibilités des uns et des autres, et la soirée s'achève sans le moindre enthousiasme.

On nous écrit de Villesègue :

Les délégués du comité cantonal de Villesè-

d'alexandrins...

Ayant ainsi témoigné d'une certaine teinture d'histoire romaine et de littérature classique, le « mauvais sujet de la ferme de Grandchamp » battit la semelle en fredonnant le vieux Noël de la Monnoye :

Où s'en vont ces gais bergers
Qui marchent côte à côte ?

Cependant Paturon s'était décidé à se montrer au seuil de l'écurie, et, la paupière encore toute chargée de sommeil, le bonnet de coton aplati sur la nuque, des brins de paille dans ses gros cheveux ébouriffés, bâillait à se démantibuler la mâchoire et se détraquait les bras à les décrocher des épaules. Finot le rudoyait d'importance :

— Te dépêcheras-tu, clampin, fainéant, abruti ? M'est avis qu'on devrait t'attacher une botte de foin au séant et y flanquer le feu dedans. Ça te ferait peut-être aller plus vite !...

— As pas peur ! riposta le palefrenier avec flegme en appropriant la mangeoire dans laquelle il allait verser la provende aux chevaux ; as pas peur, père Avale-tout-Cru ! Quand vos bêtes bafraient leur soupe à l'avoine un peu froide, elles n'auraient pas la peine de souffler dessus, voilà !... D'ailleurs, le voyageur n'est pas près, d'être prêt ; le patron vient de lui monter de l'eau ; il est en train de se bouchonner...

— Le voyageur ?... Quel voyageur ?...

— Celui qui a couché chez nous, pardi ! et qui va répiquer avec vous sur Melun...

— Ah ! nous avons un voyageur ? fit le voiturier subitement radouci.

— Une sorte de marquis de Quinze-Onces de la ville, qui nous est arrivé, de Cheroy, hier, à la brune, par la traverse... Paturon eut un geste de mépris énergique : — Quand on pense que ça va à Paris pour s'engager ! Maladie des maladies !... Pas dans les cuirassiers pour sûr !...

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

27

LA BELLE LIMONADIÈRE

DEUXIÈME PARTIE

LA ROUTE DE L'ÉCHAFAUD

I

LA FINOTAISE.

Il y a cinquante ans, les moyens de locomotion, beaucoup plus lents que de nos jours, étaient aussi bien autrement nombreux, divers, originaux et pittoresques. C'étaient, entre les grandes villes, la poste, la malle, la diligence ; entre les petites localités, c'était la correspondance, la patache, la galiote ou coche d'eau. On voyageait. A présent, c'est à peine si l'on est parti que l'on est déjà arrivé.

Lorsque Turgot remboursa le privilège, qu'une compagnie avait obtenu de Louis XIV, de transporter exclusivement les voyageurs par tout le royaume, les voitures avec lesquelles il remplaça les antiques carrosses des sieurs Chanteclair, de Vousges et veuve Lacombe, furent baptisées les Turgotines par les Parisiens, gouailleurs d'un ministre qui tentait des innovations. Par esprit d'imitation, et, pour singer la capitale, les bonnes gens d's différents endroits qu'elle traversait avaient surnommé la Finotaise. — du nom du sieur Anthime Finot, organisateur de l'entreprise,

— la patache qui faisait le service entre Sens et Melun, par Villeneuve-la-Guyard, Lorrez-le-Bois, Voulx, Dormelle, Villecerf, Moret et Fontainebleau. A Melun, l'on prenait le bateau, qui vous convoyait à Paris.

A l'époque où se passe notre drame, la Finotaise, — qui fonctionnait depuis une vingtaine d'années, — était connue, comme le loup blanc, de tous les cabarets échelonnés sur les points que nous venons d'indiquer. Pour rien au monde, Anthime Finot n'eût omis d'y faire escale. C'était, prétendait-il, afin d'y recruter de la pratique. Je présume qu'en réalité le petit vin du Gâtinais, lequel est excellent et au meilleur marché, n'était point étranger à cette succession de stations. Le nez couleur de guigne du vieux voiturier le démontrait victorieusement.

Or, dix mois environ avant le crime de la rue des Maçons-Sorbonne, — ce qui nous reporte à la fin de février ou au commencement de mars 1822, — un matin, vers six heures, comme l'Angelus sonnait, la Finotaise déboucha sur la place de la Mairie, à Ville-Neuve-la-Guyard, gros bourg situé à quelques lieues de Sens, et s'en vint s'arrêter devant l'auberge du Lion-d'Or. Sans doute que tout ronflait encore dans l'établissement ; car, dès l'abord, personne n'y donna signe de vie, malgré le carillon des grappes de clochettes en pendeloques au harnais des deux haridelles de réforme qui traînaient la lourde machine, et qui, pour le moment, soufflaient et piétinaient avec bruit, avec rage, dans l'attente du pécuniaire destiné à les reconforter.

Finot avait sauté en bas de son siège. Il s'en fut frapper du manche de son fouet contre la porte de l'écurie, et héla :

— Paturon ! Holà ! hé ! Paturon ! sacrée marlotte ! T'as donc du croûton plein les ouïes, ou bien faut qu'taies rudement boissonné, hier dimanche !...

En même temps, le tablier de cuir du cabriolet

Des médailles d'argent ont été accordées à M. Fournet, instituteur à Girac, et à M^{me} Métyer, institutrice à Trespoux-Rassiers.

M. Martin, bachelier ès-lettres et ès-sciences restreint, est nommé professeur de septième au collège de Figeac.

Par décret du Président de la République, M. Bourès, brigadier de gendarmerie à Salviac, a été nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Notre compatriote, M. Verdier, receveur de l'enregistrement à Seyne (Basses Alpes), vient d'être appelé en la même qualité à Bouag-Lastic (Puy-de-Dôme).

Par décret du 7 juillet, la médaille militaire a été conférée aux sous-officiers et gendarmes de la 17^e légion (bis), dont les noms suivent : M. Cadé, Georges-Noël, maréchal-des-logis, 21 ans de services, 2 campagnes.

M. Verdier, Guillaume, maréchal-des-logis, 22 ans de services, 2 campagnes.

M. Bossange, Gabriel, brigadier-secrétaire du chef de légion, 21 ans de services.

M. Roudayré, Augustin, gendarme, 26 ans de services, 1 campagne.

M. Luillet, Eugène, gendarme, 26 ans de services, 2 campagnes.

M. Badou, Mathieu, gendarme, 26 ans de services, 1 campagne.

On nous prie d'annoncer que l'on célébrera, dimanche 19 juillet, à l'hospice de Cahors, avec la pompe accoutumée, la fête de St-Vincent-de-Paul.

Nous recevons la lettre suivante :

Monsieur le Directeur,

Permettez-nous de faire entendre nos doléances sur des faits dont tout le monde se plaint et qui pourraient avoir, par cette chaleur torride, de déplorables conséquences. Grâce à une municipalité prévoyante, la ville est dotée, depuis quelques années, d'urinoirs fort utiles sans doute, mais qui deviendraient nuisibles à la santé publique s'ils n'étaient l'objet d'un entretien constant. Or, par suite sans doute de négligences, tels ou tels urinoirs empoisonnent en ce moment des quartiers entiers. Nous citons, notamment, celui de la mairie qui rend inhabitable la rue des Elus. Quand nous avons parlé également de l'infection des communs du Lycée, qui se répand sur toutes les allées Fénelon, nous avons prouvé combien il est urgent de recommander ces questions d'hygiène à la sollicitude de l'administration municipale par toutes les voies. Nous sommes décidés à pétitionner si, par impossible, les choses restaient en l'état actuel.

C...

Devancement d'appel. — Les réservistes de classes de 1877 et 1879, qui se verraient dès à présent empêchés de répondre à la convocation de 1886 pour la période obligatoire de vingt-huit jours d'exercice, sont pour la première fois autorisés à solliciter un devancement d'appel, c'est-à-dire à participer aux prochaines manœuvres.

Ils devront adresser leur demande au commandant de leur corps d'armée par l'entremise de la gendarmerie.

Le phylloxéra en Algérie. — Une mauvaise nouvelle nous arrive. On a constaté la présence du phylloxéra dans la province d'Oran (Algérie), à Mansourah, près de Tlemcen. Les détails manquent encore sur l'importance de l'invasion. Mais nous savons que des mesures très énergiques ont été prises immédiatement par le ministère de l'agriculture, armé de la loi spéciale à l'Algérie, pour enrayer le fléau.

Les réformes scolaires. — Le conseil académique de Paris, dans sa réunion de jeudi dernier, s'est préoccupé de la diminution du nombre des élèves des classes primaires des collèges durant l'année scolaire 1884-1885. Doit-on ainsi laisser se dépeupler les classes primaires des collèges, qui sont pour ainsi dire la pépinière où se recrutent naturellement les élèves des études classiques ?

Le conseil académique ne l'a pas pensé, et il a émis le vœu que des mesures soient prises pour favoriser le recrutement des élèves. La commission chargée d'examiner l'importante question des réformes à apporter au baccalauréat a

tenu trois séances de quatre heures chacune. Elle a apporté, samedi matin, ses conclusions devant le conseil académique qui les a discutées. Le système des examens de carrière a été écarté à l'unanimité moins une voix.

Le conseil a décidé, à l'unanimité, le maintien du baccalauréat scindé et l'établissement d'un livret scolaire à titre facultatif; à l'unanimité, moins une voix, l'obligation pour le candidat de réparer son échec devant la Faculté où il l'a subi; à l'unanimité, moins une voix, l'interdiction aux candidats de se présenter après cinq échecs (ce qui lui ménage deux années complètes d'études à faire). Le conseil n'a pas admis la proposition qui consistait à adjoindre des membres de l'enseignement secondaire aux jurys des Facultés (ce qui, outre les difficultés relatives à l'enseignement libre, aurait l'inconvénient de laisser des classes sans professeurs ou de changer leurs professeurs à certaines époques).

En ce qui concerne le baccalauréat ès-sciences, le conseil a décidé son maintien tel qu'il existe avec restauration du baccalauréat ès-sciences mathématiques correspondant à l'enseignement des mathématiques spéciales; la substitution d'un baccalauréat ès-sciences physiques au baccalauréat restreint.

Enfin, le conseil académique a voté, à l'unanimité, les trois vœux suivants :

1^o Qu'il soit donné au baccalauréat de l'enseignement spécial des sanctions qui le relèvent aux yeux des familles;

2^o Que des mesures soient prises pour que les instructions relatives aux examens de passage soient partout sérieusement appliquées;

3^o Que l'administration de l'instruction publique avise au moyen d'établir une entente entre le ministère de l'instruction publique et les ministères intéressés pour mettre d'accord les programmes d'admission aux grandes écoles avec les programmes de l'enseignement.

Projet de loi sur les actes de naissance. — On s'occupe actuellement, au ministère de la justice, de donner satisfaction à un vœu émis récemment par le conseil général de la Seine, demandant qu'une loi oblige les maires à insérer dans les actes de naissance les lieux de naissance et de nationalité des père et mère de l'enfant. Par suite de l'insuffisance de la formule en usage pour la rédaction des actes de naissance, ces actes ne fournissent actuellement pas de renseignements aux recherches généalogiques. Ils portent bien les noms, prénoms et domicile de l'enfant déclaré, et contiennent même des mentions à peu près inutiles, telles que celles de leur âge et de leur profession, mais ils n'indiquent pas leurs lieux de naissance, dont la notion pourrait seule constituer la généalogie des familles. C'est cette lacune, qui présente de graves inconvénients au point de vue de l'intérêt privé, qu'il s'agit de combler en France comme elle l'a été en Suisse. Il est également question d'exiger que la déclaration de nationalité des père et mère soit faite en même temps que la déclaration de naissance.

Précautions hygiéniques. — Le ministre du commerce a chargé le docteur Charin de se rendre à Perpignan, Foix, Pau, Tarbes, etc., pour s'entendre avec les autorités préfectorales, afin de prendre toutes les mesures sanitaires qu'exige l'accroissement du choléra en Espagne.

M Gilbert Ballet va à Bayonne dans le même but.

Le Parricide de Lavour. — Virvent, le parricide de Lavour, a subi un interrogatoire, dans lequel il s'est reconnu l'auteur du crime commis contre sa mère.

Le 27 du mois dernier, à la fin de la séance de la Chambre des députés, un individu placé dans une des tribunes du premier étage de droite, s'est levé et a essayé de lire un discours aux députés; expulsé immédiatement, sur l'ordre du président, il a été conduit à la questure.

Cet individu se nomme Lesdiguière et est originaire du Lot.

Dans l'interrogatoire sommaire qu'on lui a fait subir, il a montré son casier judiciaire qui portait : néant.

Il a déclaré être venu tout exprès d'Algérie pour demander la mise à l'ordre du jour de la

loi sur les aliénés et que le factum dont il avait commencé la lecture au moment de son expulsion de la tribune n'avait pas d'autre but.

De la questure, Lesdiguière a été conduit au commissariat.

Il paraît qu'il a déjà été sequestré comme fou.

Faits Divers

Cables transatlantiques. — Le *Télégraphe* vient de publier que le tarif des transatlantiques allait être réduit à quatre sous le mot.

Quant on se rappelle les récentes conséquences du tarif à 12 sous et même à vingt-cinq, et qu'on songe que la Compagnie Française a son câble brisé, qu'elle ne possède que sept cent mille francs et que les dépenses annuelles sont de huit cent mille, il paraît impossible d'admettre que les administrateurs de cette compagnie puissent s'exposer aux responsabilités qui résulteraient pour eux de l'adoption d'une pareille mesure.

Qui vivra, verra.

Les figurants de l'Opéra sont recrutés, depuis nombre d'années, par un brave homme qu'on appelle familièrement le père vieillard. C'est dans un débit de vins de la rue de la Chaussée-d'Antin que le père vieillard choisit chaque soir ses « artistes muets ». Or, lundi dernier, quelques étudiants voulant faire « une fumisterie » demandèrent leur inscription comme figurants parmi les guerriers de *Sigurd*. La plaisanterie eut une tout autre fin que celle qu'ils espéraient : au moment de reprendre leurs habits tout avait disparu, montres et chemises surtout. Les voleurs avaient même poussé, la facétie jusqu'à ne laisser aux victimes, pour tout vêtement, que leurs faux cols. Privés de leurs vêtements, les étudiants, très vexés, ont dû regagner leur domicile... en maillot et en voiture.

Le docteur Brouardel a lu, aujourd'hui, à l'Académie de médecine, un long rapport dont il a déjà donné connaissance, hier, au Comité consultatif d'hygiène de France, sur les procédés de vaccination cholérique du docteur espagnol Ferran.

L'obstination du docteur Ferran à garder pour lui seul le secret de sa préparation, obstination qui est une dérogation à tous les usages scientifiques, universellement employés dans tous les pays et par tous les savants, est considérée par l'éminent professeur comme un procédé empirique, et il conteste absolument la sincérité de la découverte scientifique du docteur espagnol.

On raconte que le docteur Brouardel est revenu parce que le docteur Ferran n'avait pas voulu lui livrer sans argent son vaccin.

L'industriel alsacien bien connu M. Hartmann, vient de léguer à ville de Paris une somme de 500,000 francs pour la création d'un orphelinat de garçons et une somme de 100,000 francs à l'Assistance publique pour les pauvres du neuvième arrondissement.

L'explosion des chaudières. — L'administration, s'est émue des explosions de chaudières à vapeur qui ont causé de si terribles catastrophes à Tourcoing et à Marseille. Actuellement, l'installation des chaudières à vapeur n'est plus soumise qu'à une simple déclaration qui ne comporte ni surveillance, ni contrôle.

Afin de mieux assurer la sécurité des ouvriers et des habitations voisines, il serait question de revenir, pour les machines à vapeur d'une certaine force, au régime de l'autorisation préalable, qui était autrefois en vigueur. De cette façon, les machines ne pourraient être installées qu'après qu'il aurait été constaté qu'elles sont établies dans des conditions présentant toute garantie.

Empoisonnés par des sardines. — Le *Mémorial de la Loire* rapporte que dans la nuit de mercredi à jeudi, neuf personnes du lieu du Calvaire auraient éprouvé des symptômes d'empoisonnement après avoir mangé des sardines achetées chez un épicer du Chambon.

Quelques-uns des malades sont à peu près rétablis. L'état des autres n'est pas inquiétant.

La boîte qui contenait les sardines a été adressée au parquet de Saint-Etienne qui la fera examiner par un chimiste.

Cassation du jugement de Pel.

La cour de cassation a cassé l'arrêt de la cour d'assises de la Seine qui condamnait Pel à la peine de mort, motif pris de ce qu'un failli non réhabilité faisait partie du jury du jugement. L'affaire reviendra donc devant une autre cour, probablement devant celle de Versailles.

BOURSE. — Cours au 16 juillet.

3 0/0	81 05
3 0/0 amortissable (ancien)	82 30
3 0/0 id. 1884	00 00
4 1/2 0/0 ancien	105 50
4 1/2 0/0 1883	109 95

Dernier cours du 15 juillet.

Actions Orléans	1,330 50
Actions Lyon	1,247 50
Obligations Orléans 3 0/0	382 50
Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884)	343 00
Obligations Lombardes (jouissance)	308 00
Obligations Saragosse (jouissance janvier 1884)	335 50

Bibliographie

Victor Hugo. — Œuvres complètes, édition définitive Hetzel-Quantin ne varietur, comprenant 16 volumes in-8°. Prix : 345 fr., payables 15 fr. par mois. — Librairie A. PILON, A. LEVASSEUR, successeur, 33, rue de Fleury, Paris.

Histoire de la Révolution française, par J. Michelet.

L'*Histoire de France* de Michelet constitue un monument national.

Elle comprend l'*Histoire de la Révolution française* dont nous commençons la publication.

Le nom de l'auteur n'a pas besoin de recommandation. Michelet est réputé le premier historien de ce siècle, et son *Histoire de la Révolution française* est consacrée comme un chef-d'œuvre.

Jamais livre ne fut plus vivant, plus dramatique, plus puissant par la pensée, plus brillant par le style.

L'illustration en est due à M. Vierge, dont le talent original est si apprécié. Tous les dessins sont inédits et composés spécialement pour cette édition. Ils produiront toutes les scènes principales de la Révolution française et constitueront ainsi un véritable musée artistique.

Rien n'a été négligé pour rendre cette édition digne du nom de l'auteur et de l'importance de l'œuvre.

Chaque série contient, sous couverture illustrée, 32 pages de texte en format in-8° cavalier de luxe, avec une gravure hors texte sur papier fort, teinté; des vignettes, dans le texte, reproduisent les principaux sujets de chaque chapitre.

Il paraît une série chaque semaine, au prix de cinquante centimes.

Les livraisons sont distribuées de manière à former des volumes, avec titre et couverture pour chacun.

Le prix de chaque série, inférieur à celui des publications analogues, eu égard à la matière et à la quantité d'illustrations, met cette *Histoire de la Révolution française* à la portée de toutes les bourses et lui assure ainsi un vaste public.

On souscrit dès à présent chez les éditeurs Marpon et Flammarion, rue Racine, 26, en envoyant un mandat de sept francs, représentant le montant de chaque volume reçu franco au fur et à mesure de son apparition.

Étude de M^e MAZIERES, avoué à Cahors, rue du Portail-Alban, n^o 10.

EXTRAIT

DE

jugement de séparation de biens

Par jugement du Tribunal civil de Cahors, en date du treize juillet courant, la dame Jeanne-Marie Mienpeyras, sans profession, habitante du lieu de Pech d'Engarry, commune de Saint-Paul-Labouffie, a été séparée de biens d'avec le sieur Jean Delmon, charron, son mari, domicilié audit lieu de Pech d'Engarry, commune de Saint-Paul-Labouffie.

Pour extrait certifié véritable.

Cahors, le quinze juillet mil huit cent quatre-vingt-cinq.

L'avoué poursuivant,
MAZIERES.

Donnez du fer à votre enfant, — disait un médecin consulté par une mère pour sa fille atteinte de pâles couleurs et d'anémie. — Mais quel fer donner à mon enfant? demanda la mère. — Le **Fer Bravais**, répondit le docteur, car c'est la préparation ferrugineuse qui approche le plus de la forme sous laquelle le **Fer** est contenu dans le sang, et, par suite, ses effets sont supérieurs à ceux de tous les autres ferrugineux.

GRANDE CHARTREUSE

Une bouteille *Véritable Liqueur Grande-Chartreuse*, garantie du couvent, L. GARNIER, est offerte en cadeau à tous les consommateurs du **CHOCOLAT DU PRINTEMPS** (2 fr. et 2 fr. 25) et du **CHOCOLAT BIJOU** (2 fr. 50) de la maison DALBANNE, de Lyon, sans rivale pour la finesse exquise de ses chocolats. VENTE EN GROS : Chez MM. L. ROUTEIX et MAZEAU, denrées coloniales, droguerie et confiserie à Périgueux. — En détail chez tous les bons Epiciers et Confiseurs.

LE VIN AROUD

est le médicament par excellence, le reconstituant le plus énergique pour combattre la CHLOROSE, l'ANÉMIE, l'Appauvrissement ou l'Altération du SANG. Il convient à toutes les personnes d'une constitution languissante ou affaiblies par le travail; les vieillés, les excés ou la maladie. Chez FERRÉ, ph^{en}, 102, r. Richelieu, PARIS, & Ph^{en}.

MAISON DE CONFIANCE ET DE BON MARCHÉ
ÉPICERIE PARISIENNE

6, Place du Marché, CAHORS

La Maison MICHAUD-LARIVIÈRE fils, ayant fait des achats très importants de Raisins secs, tels que : Samos, Chesmés et Corinthe, sera à même de livrer ses sortes à sa nombreuse clientèle, à des prix défiant toute concurrence.

Alcool, Colorant liquide, Essence de Vinaigre.

Chocolats Michaud-Larivière, depuis..... 1 fr. 40 le 1/2 kilog.
Id. Qualité recommandée..... 1 fr. 70 id.

Escompte 5 p. 0/0 par 5 kilos.

Tous nos Chocolats sont garantis pur Cacao et Sucre.

Café grillé, bon mélange..... 2 fr. 00 le 1/2 kilog.
Id. Supérieur à celui vendu partout ailleurs. 2 fr. 40 et 2 fr. 50 id.

Escompte 5 p. 0/0 par 2 kilos 1/2.

Qualité recommandée par la vente toujours croissante de ce produit.

Rayon spécial de Parfumerie et Savonnerie des premières Marques
Qui sont cotés à des prix exceptionnels.

Nota. — Afin d'éviter toute confusion, exiger les sacs et papiers portant le timbre de la Maison.

LA MAISON N'A PAS DE SUCCURSALE NI DE REPRÉSENTANT

MAISON DES 100,000 PALETOTS

ROLDES & MOILIN

Maison principale à Périgueux

Draperies et nouveautés Françaises et Anglaises pour Vêtements sur mesure. — Habillements tout faits. — Confection très soignée. — Uniformes et Livrées.

CHEMISES SUR MESURE

Gilets et Caleçons de flanelle. — Couvertures de voyage. — Vêtements de Caoutchouc. — Faux-cols. — Cravates, etc., etc.

PRIX MODÉRÉS. — TRAVAIL IRRÉPROCHABLE

M. Victor PIZANY, premier coupeur, intéressé Gérant de la Maison

Nota. — Pour cause d'agrandissement les magasins et ateliers situés rue de la Liberté n° 11 sont transportés boulevard Gambetta 32 (En face la Mairie).

Vinaigres de l'Étoile de qualité supérieure rouges et blancs

COUSTILLAS Jeune

Rue de Bordeaux — PÉRIGUEUX

M

J'ai l'avantage de vous offrir mon VINAIGRE DE L'ÉTOILE de qualité extra afin que cette sorte ne soit pas confondue avec les Vinaigres inférieurs et défectueux qui sont journellement offerts. J'ai déposé au Tribunal de commerce cette marque qui est ma seule propriété, mes clients seront ainsi assurés de recevoir toujours la même qualité.

Attendant d'être favorisé de vos ordres.

Agréer, M

, mes saluts sincères,

COUSTILLAS Jeune.

PRIX-COURANT & CONDITIONS DE VENTE

VINAIGRE SUPÉRIEUR de l'Étoile rouge ou blanc, l'hectolitre..... 30^F

Franco de port gare de l'acheteur

Je paie les droits de 5 centimes par litre en sus et les ajoute à la facture, je reprends les fûts pour le prix coté.

Il est ajouté gratis à chaque expédition Vinaigre un très joli tableau indiquant le dépôt de ce produit, ce qui facilite beaucoup la Vente.

LA MAISON ACCEPTE DES REPRÉSENTANTS SÉRIEUX ET ACTIFS

EXPOSITION



CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand tailleur à CAHORS. rue de la Liberté.

MACHINES A COUDRE

POUR FAMILLES ET ATELIERS
(Système perfectionné)



Maison CANGARDEL 4^{me}

C. DESPRATS, Successeur
LA MAISON SE CHARGE DE TOUTES LES RÉPARATIONS

LES RAMOS

Marchand tailleur

nelon, 9, vient de transférer son Magasin même rue, numéro 12. en face la Halle.

Il tient à la disposition de sa nombreuse clientèle ainsi que de tous ceux qui voudront bien l'honorer de leur présence, un grand choix de draperies nouveautés et draps de cérémonies pour pantalons, gilets et costumes complets, en tout genre.

Le sieur RAMOS, prévient le public que son Magasin, établi au premier, lui évitant des frais considérables, il peut livrer les costumes à 50 0/0 de rabais. Etoffes coupe et façons garanties. Sur demande, les échantillons sont portés en ville et à la campagne.

ON DEMANDE

Un Domestique, sachant conduire deux chevaux. S'adresser immédiatement à Monsieur ANDRÉ, à la Gibertie, commune de Lagardelle (Lot).

BONNE OCCASION

A vendre un Attelage, chevaux anglo-normands, taille 1 mètre 70.

S'adresser à M. DELTIL, vétérinaire à Puy-l'Évêque (Lot.)

**A VENDRE
UNE ÉTUDE D'HUISSIER**

A la résidence de Salviac.

S'adresser à Madame veuve COMBROUSE, à Salviac (Lot).

GUÉRISON CERTAINE

DE TOUTES LES Affections de la Peau

DARTRES, ECZÉMAS, Psoriasis, Aclé, etc.;

DES PLAIES et

ULCÈRES VARIQUEUX

considérés comme incurables par les Princes de la Science

Le Traitement ne dérange nullement du travail; il est à la portée des petites heures, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.

S'adresser à M. LENOIR, MÉDECIN SPÉCIALISTE

11, rue St-Louis, à MELUN (S.-et-M.)

CONSULTATIONS GRATUITES par Correspondance

ÉVITER LES CONTREFAÇONS

CHOCOLAT-MENIER

EXIGER LE VÉRITABLE NOM

Le propriétaire-gérant, Layton.

DROGUERIE INDUSTRIELLE

A. COUDERC

Boulevard Gambetta, 67, CAHORS

Produits chimiques pour les Sciences, les Arts et l'Industrie

Articles de Teinture et Peinture. — Couleurs en poudre et broyées, Vernis Français et Anglais.

Brosseries et Pinceaux. — Balais d'appartements, Brosses à parquets, Brosses chiendent, Brosses à harnais, Pinceaux ronds et plats liés ficelle et virole cuivre, Brosses à rechapir.

Eponges toute provenance

Ustensiles de Laboratoire, de Chimie et Physique. — Ballons, Cornues, Tubes verre toute forme, Flacons de Woolf à 2 et 3 tubulures, Fourneaux en grès à Bassines, Fourneaux à Reverberé, Entonniers verre, Eprouvettes, Verres à expériences, Lampes à alcool.

Articles Orthopédiques. — Bandages, Ceintures ventrières et hypogastriques, Suspensoirs, Bas à varices, Sondes et Bougies, Canules droites et courbes en gomme noire et rouge, Irrigateurs, Clysopompes, Injecteurs, Biberons tous système, Pulvérisateurs, Vaporisateurs.

Appareils à Eaux Gazeuses. — Lhote, Briet, Fevre. — Réparations.

Verres à Vitres ordinaires, demi-doubles, doubles

M

Me trouvant en relation directe avec les Chimistes des maisons de fabrication de produits chimiques de Paris, je me charge de faire faire à des prix modérés toutes les analyses que l'on voudra bien me confier, telles que des Engrais, des Métaux, des Minerais, des Vins, des Liqueurs, des Sirops, des Chocolats, des Farines, des Tissus, Suifs, Graisses, Huiles, Savons, Potasses, Soudes, Résines, Terres arables, etc., etc.

DÉPOT D'EAUX MINÉRALES NATURELLES

FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES

ÉLEGANCE — PLUS DE DOS RONDS — SOUTIEN

avec les

BRETELLES AMÉRICAINES HYGIÉNIQUES



La BRETELLE AMÉRICAINE élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse.

Elle écarte toute tendance au Dos Rond, renforce la voix et les poumons et est indispensable par le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.

Prix suivant qualité : 3, 5, 7,50 et 10 fr.

Seul dépôt chez : J. LARRIVE, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors

Machines à coudre de tous systèmes, garanties sur facture.

MERCERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE ETC

L'ATLAS NATIONAL

Par F. DE LA BRUGÈRE, membre de la Société de Géographie, membre du conseil de la Société de Géographie de Paris, lauréat des Sociétés savantes, etc., etc.

NOUVELLE ÉDITION MISE A JOUR, récompensée aux Expositions universelles ET CONTENANT LA GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES

Histoire, commerce, industrie, agriculture, chemins de fer, géographie physique, politique, économique, militaire, etc.

125 CARTES COLORIÉES, tous les départements, les Colonies et les PLANS EN CHROMO des grandes villes de France

L'ouvrage complet en 125 liv. à 15 cent.

ou en 25 séries à 75 centimes

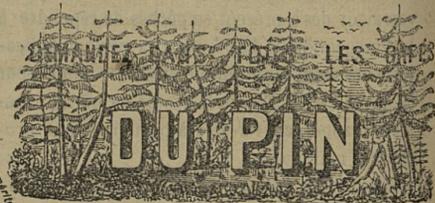
ne reviendra qu'à 18 fr. 75

AVEC 125 CARTES COLORIÉES

La 1^{re} liv. à 15 c. contenant la grande carte des chemins de fer, en 10 couleurs, est en vente chez tous les libraires

der un spécimen gratis à FAYARD, éditeur, 78, Bd St-Michel, Paris, ou adresser, 75 cent. timb. pour recevoir la 1^{re} série

31 RÉCOMPENSES 1^{er} PRIX MÉDAILLES D'ARGENT, OR ET DIPLOME D'HONNEUR



LIQUEUR DITE ÉLIXIR DES VOSGES

Ayant obtenu la Grande

MÉDAILLE D'OR

A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878

FOURGEAUD & LACOSTE

Membres de l'Académie nationale. Inventeurs & Fabricants

PÉRIGUEUX

Il est facile d'imiter. Il est difficile de créer

l'Élixir des Vosges est une liqueur SUI GENERIS

dont les Bourgeois de Sapin forment essentiellement

la base.

Il n'est pas et ne veut pas être une imitation de la

GRANDE CHARTREUSE.

PÉRIGUEUX 1880 DIPLOME D'HONNEUR

MEMBRE DU JURY

BORDEAUX EXP^{nt} 1882 HORS CONCOURS

On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.

CHEMISES

sur mesure

pour

HOMMES

AU GRAND MAGASIN VERT

MAISON DE CONFIANCE

N.-B. LAUR

19, rue de la Liberté et rue des Boucheries, 24, Maison GIRAUD, Cahors.

NOUVEAUTÉS, SOIERIES, DRAPERIES, TOILERIE, AMEUBLEMENTS, ETC., ETC. CHALES, SPÉCIALITÉ POUR CORBEILLES DE MARIAGE.

Vu l'Extension toujours croissante des affaires La Maison s'est adjoint un coupeur. Les Personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance seront satisfaites d'Elle sous tous les rapports. La Chemise sur mesure pour Homme s'y traite dans d'excellentes conditions de bon Marché et d'un fini complet. — Comme par le passé vous y trouverez un Assortiment considérable des Article ci-dessus mentionnés, sortant des Premières Maisons françaises et étrangères ce qui lui permet de ne livrer que des Marchandises irréprochables à des prix réduits et de ne redouter aucune Concurrence.

COSTUMES

sur mesure

pour

HOMMES